

## PRET POUR L'EXPORT

<b>Projets accompagnés</b>	Programme d'investissements devant concourir au développement des entreprises à l'international. Augmentation du besoin en fonds de roulement.
<b>Bénéficiaires</b>	Les PME, inscrites au Registre du Commerce, peuvent déjà avoir une activité à l'étranger ou y accéder pour la première fois. Elles doivent répondre aux critères d'éligibilité des fonds nationaux et/ou régionaux.  <b>Finalité Création</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>en phase de création (moins de 3 ans d'existence), justifiant en cas de création, d'un début d'activité (au moins 10 % du CA HT prévisionnel de la 1<sup>ère</sup> année constatable par des factures)</li> </ul> <b>Finalité Développement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>créées depuis plus de 3 ans d'existence, ayant produit 2 bilans significatifs et d'une durée de 12 mois chacun</li> </ul> Sont exclues les SCI, les affaires en nom personnel.
<b>Modalités</b>	L'assiette du Prêt Pour l'Export est constituée par : <ul style="list-style-type: none"> <li>des investissements immatériels : frais d'adaptation des produits et services aux marchés extérieurs, coûts de mise aux normes, dépenses de prospection, participation aux foires et salons, recrutement et formation de l'équipe commerciale export, dépenses liées aux <b>Volontaires Internationaux en Entreprise</b>, dépenses de communication, frais d'échantillonnage,...</li> <li>des investissements corporels ayant une faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, moules, matériel informatique, dépenses liées à l'installation et à la représentation à l'étranger, ...</li> <li>l'augmentation du Besoin en Fonds de Roulement générée par le projet de développement</li> </ul>
<b>Partenariat avec UBIFRANCE</b>	La promotion du produit et la constitution des dossiers seront réalisés auprès des entreprises par UBIFRANCE, OSEO et leurs réseaux de partenaires. UBIFRANCE valide la « démarche Export » de l'entreprise.
<b>Montant</b>	<b>Finalité Création</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>national</b> : compris entre 20 000 € et 80 000 €.</li> <li><b>régional</b> : compris entre 20 000 € et 150 000 €</li> </ul> <b>Finalité Développement</b> Compris entre 20 000 € et 150 000 €.  Le montant du Prêt Pour l'Export est au plus égal au montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur.
<b>Durée Amortissement</b>	<b>6 ans dont différé d'amortissement en capital de 4 trimestres</b> , suivi de 20 échéances trimestrielles à terme échu avec amortissement linéaire du capital.
<b>Rémunération</b>	Taux fixe en vigueur selon la finalité du PPE. Frais de dossier de 0,40 % HT du montant du prêt.
<b>Garanties</b>	Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant. Seule une retenue de garantie de 5% du montant du prêt est prévue. Elle est restituée après complet remboursement du prêt, augmentée des intérêts qu'elle a produits. Assurance Décès Invalidité pour un coût de 0,35 % du capital initial, perçue chaque année en terme d'avance.